

**DATE DE PUBLICATION : 22 mars 2016**

La directrice des Services bancaires

Délégation de signature

Vu la délégation de signature donnée par M<sup>me</sup> Anne LE LORIER, premier sous-gouverneur, le 1<sup>er</sup> novembre 2015 ;

Vu la délégation de signature donnée par M. Denis BEAU, directeur général de la Stabilité financière et des Opérations, le 19 février 2016 ;

Délégation permanente est donnée à M. Jacques STENEL, chef du service de Gestion et d'Administration des moyens de paiement de masse ou, en cas d'absence ou d'empêchement, à M. Xavier FRIAIZE, adjoint au chef du service, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, la correspondance et les pièces relatives à l'exercice des activités du service de Gestion et d'Administration des moyens de paiement de masse.

Délégation permanente est donnée à M. Bruno LAROCHE, responsable du centre de Traitement des moyens de paiement de masse, ou, en cas d'absence ou d'empêchement, à M<sup>me</sup> Maryvonne POIRIER, adjointe au chef du service, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, la correspondance et les pièces relatives à l'exercice des activités du centre de Traitement des moyens de paiement de masse.

Délégation permanente est donnée à M. Stéphane MARTINAT, chef du service d'Études et de Gestion des paiements scripturaux, ou, en cas d'absence ou d'empêchement, à M. Sébastien BLAKELY, adjoint au chef du service, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, la correspondance et les pièces relatives à l'exercice des activités du service d'Études et de Gestion des paiements scripturaux.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Stéphane MARTINAT et de M. Sébastien BLAKELY, délégation permanente est donnée à M. Jean-Claude TROUDE, responsable de la division des Opérations et à Mme Sophie LO IACONO-ROBIN, responsable de la division Support, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, la correspondance et les pièces relatives à l'exercice des activités de leurs divisions respectives.

Délégation permanente est donnée à M<sup>me</sup> Marie-Hélène MEUNIER, chef du service des Encaissements en devises et des Règlements sur l'étranger, ou, en cas d'absence ou d'empêchement, à M. Michel DEBIÈVE, adjoint au chef du service, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, la correspondance et les pièces relatives à l'exercice des activités du service des Encaissements en devises et des Règlements sur l'étranger.

En cas d'absence ou d'empêchement de M<sup>me</sup> Marie-Hélène MEUNIER et de M. Michel DEBIÈVE, délégation permanente est donnée à M<sup>me</sup> Annie BLONDET, responsable des activités en devises, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, la correspondance et les pièces relatives à l'exercice des activités de la division des Règlements sur l'Étranger, de la division des Encaissements en Devises et de la division du *Back-Office*.

En cas d'absence ou d'empêchement de M<sup>me</sup> Marie-Hélène MEUNIER, M. Michel DEBIÈVE et M<sup>me</sup> Annie BLONDET, délégation permanente est donnée à M<sup>me</sup> Isabelle BRUN, responsable de la division des Encaissements en Devises, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, la correspondance et les pièces relatives à l'exercice des activités de la division des Encaissements en Devises.

Délégation permanente est donnée à M<sup>me</sup> Céline BURGERES, chef du service de Gestion centralisée des comptes des agents, ou, en cas d'absence ou d'empêchement, à M. Gilles ORIOLA, adjoint au chef du service, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, la correspondance et les pièces relatives à l'exercice des activités du service de Gestion centralisée des comptes des agents.

Délégation permanente est donnée à M<sup>me</sup> Martine RIGAULT, chef du service d'Études des systèmes applicatifs et de Maîtrise d'ouvrage, ou, en cas d'absence ou d'empêchement, à M. Christophe THIRY et M<sup>me</sup> Françoise DECOLLARD-DESHOMMES, adjoints au chef du service, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, la correspondance et les pièces relatives à l'exercice des activités du service d'Études des systèmes applicatifs et de Maîtrise d'ouvrage.

Délégation permanente est donnée à M<sup>me</sup> Dominique OTHELET, chef du service de l'Endettement, ou, en cas d'absence ou d'empêchement, à M. Philippe AYRAULT, adjoint au chef du service, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, la correspondance et les pièces relatives à l'exercice des activités du service de l'Endettement.

Délégation permanente est donnée à M. Alain SANZ, chef du service de Relation clientèle, ou, en cas d'absence ou d'empêchement, à M<sup>me</sup> Dominique JEANNE, adjointe au chef du service, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, la correspondance et les pièces relatives à l'exercice des activités du service de Relation clientèle.

Délégation permanente est donnée à M<sup>me</sup> Véronique EYSSAUTIER, chef du service de Coordination des ressources internes, Stratégie et Qualité, ou, en cas d'absence ou d'empêchement, à M<sup>me</sup> Anne MONTIGNY- RADMILOVITCH, adjointe au chef du service à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, la correspondance et les pièces relatives à l'exercice des activités du service de Coordination des ressources internes, Stratégie et Qualité.

Fait à Paris, le 14 mars 2016

Christine SAMPIC